

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des PYRÉNÉES-ORIENTALES**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FORMIGUERES**

Date convocation	01/04/2020	Nombre de membres en exercice :	11
		Nombre de membres Présents Physiquement :	2
		Nombre de membres Présents en visio conférence :	6
		Nombre de membres Absents :	3
Date Affichage	01/04/2020	Nombre de procurations :	0
		Nombre de votants :	8

L'an deux mille vingt et le six avril à 10h00, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni en vidéoconférence et présentiel selon l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, article 6, avec l'application zoom, sous la présidence de Monsieur LOOS Philippe, Maire ;

Présents Physiquement : M.LOOS P, M.GOMES D.

Présents par vidéoconférence : POROLI F, PERARNAUD C, DOUMERGUE F.,
CICCARIELLO C, BRILLARD M, MIRAN P.

Absents excusés : VERGES B

Objet de la Délibération :**VALIDATION DU CHOIX DE LA COMMISSION MAPA POUR LE MARCHÉ DE
RENOUVELLEMENT DE RESEAU AEP ROUTE DE MONT LOUIS**

Monsieur le maire donne connaissance à l'assemblée du compte-rendu de l'analyse des offres du marché de renouvellement du réseau AEP Route de Mont-Louis, qui après examen des offres a retenu la proposition de la société COLAS :

Le montant des travaux s'élève à 190 748,13€ HT.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

VALIDE le choix de l'analyse des offres, dont le compte rendu est joint à la présente délibération,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces relatives au marché de travaux.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Copie certifiée conforme

A Formiguères, le 6 avril 2020.



P. LOOS,
Le Maire